

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Cinquième réunion du sous-groupe APIRG de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien

(AAOSG/5)

(Réunion virtuelle, 23-26 août 2022)

Point 3.1 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des éléments applicables de l'ASBU**WP3.1A1 : Identification des éléments de l'ASBU applicables à la région AFI***(Présenté par le Secrétariat)***RESUME**

Le présent document de travail décrit l'évaluation menée par le Secrétariat pour l'identification des éléments de l'ASBU (Aviation System Block Upgrade) applicables à la région AFI. Il rappelle le contexte du plan de mise en œuvre du système de navigation aérienne de la région AFI et donne l'approche adoptée pour identifier les éléments applicables.

La suite à donner par la réunion figure **au paragraphe 3**

REFERENCE(S) :

- Rapport de la 19ème réunion de l'APIRG
- Rapport de la 24ème réunion de l'APIRG
- Plan mondial de navigation aérienne (GANP)

Objectifs stratégiques de l'OACI :

A - Sécurité, B - Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D - Développement économique du transport aérien.

1. INTRODUCTION

- 1.1 La dix-neuvième réunion de l'APIRG tenue du 28 au 31 octobre 2013 à Dakar, Sénégal, a pris note de la **Recommandation 6/1** de la douzième conférence de l'OACI sur la navigation aérienne (AN-Conf/12) invitant les États et les PIRG à aligner les plans régionaux de navigation aérienne avec la 4e édition du GANP, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des modules du bloc 0 de l'ASBU (Aviation System Block Upgrade) en fonction de leurs besoins opérationnels.
- 1.2. Pour donner suite à ladite recommandation, la réunion, par sa conclusion 19/06, a adopté le plan de mise en œuvre du système régional de navigation aérienne AFI aligné sur le cadre de l'ASBU. Ce plan était basé sur la catégorisation des modules, l'objectif étant de classer chaque module en termes de priorité de mise en œuvre.

- 1.3 La 6^e édition du GANP, publiée en 2019, a introduit les changements importants suivants :
- Approche fondée sur la performance,
 - Approche à quatre niveaux qui englobe le niveau managérial mondial, le niveau technique mondial, le niveau régional et le niveau du plan national,
 - Ajout des cadres des Basic Building Blocks (BBB) comme exigences de base d'un système de navigation aérienne,
 - Mise à jour du cadre ASBU.

1.4 La vingt-quatrième réunion d'APIRG qui s'est tenue virtuellement du 1er au 8 novembre 2021, prenant note des changements importants introduits par la 6e édition du GANP, a identifié la nécessité pour la région AFI de réaligner le plan régional de navigation aérienne sur le GANP. À cet égard, la réunion a chargé le secrétariat, en coordination avec les équipes de projet des sous-groupes AAO et IIM, d'identifier les éléments de l'ASBU applicables à la région AFI.

1.5. Une enquête a également été menée par le biais d'une lettre adressée aux Etats afin d'indiquer l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments de l'ASBU initialement identifiés en 2013, mais très peu d'Etats seulement y ont répondu.

2. ANALYSE

2.1 Le plan de mise en œuvre du système de navigation aérienne de la région AFI a été aligné sur la 4^e édition du GANP. Sur la base des exigences opérationnelles et compte tenu des avantages associés, un certain nombre de modules du bloc 0 ont été choisis pour être mis en œuvre dans la région AFI, les catégories étant les suivantes :

- Essentiel (E)** : Il s'agit des modules de l'ASBU qui apportent une contribution substantielle à l'interopérabilité, la sécurité ou la régularité au niveau mondial. Les cinq (5) modules pour tous les Etats de la région AFI sont FICE, DATM ; ACAS, FRTO et APTA.
- Souhaitable (D)** : il s'agit des modules de l'ASBU qui, en raison de leur intérêt commercial et/ou sécuritaire, sont recommandés pour une mise en œuvre presque partout. Les huit (8) modules pour tous les États de la région AFI sont ACDM, NOPS, ASUR, SNET, AMET, TBO, CDO et CCO.
- Spécifique (S)** : Il s'agit des modules de l'ASBU dont la mise en œuvre est recommandée pour répondre à un environnement opérationnel particulier dans des pays spécifiques de la région AFI (par exemple l'Afrique du Sud). Les (3) modules sont : OPFL, ASEP et WAKE.
- Facultatifs (O)** : Il s'agit des modules de l'ASBU qui répondent aux exigences opérationnelles de certains pays de la région AFI et offrent des avantages supplémentaires qui ne sont pas nécessairement communs à tous. Les deux (2) modules sont : SURF et RSEQ.

2.2 Les modules ont ensuite été répartis en fonction de leur priorité de mise en œuvre dans la région AFI, de la manière suivante:

Priorité	Modules
Priorité 1: Mise en œuvre immédiate, couvre la plupart des États de la région AFI	B0-65 APTA, B0-80 ACDM, B0-25 FICE, B0-30 DATM, B0-105 AMET, B0-10 FRTO, B0-101 ACAS, B0-05 CDO, B0-20 CCO

<p>Priorité 2: Mise en œuvre recommandée, ne s'applique qu'à certains États de la région AFI.</p>	<p>B0-15 RSEQ, B0-70 WAKE, B0-75 SURF, B0-35 NOPS, B0-84 ASUR, B0-85 ASEP, B0-86 OPFL, B0-102 SNET, B0-40 TBO</p>
--	---

2.3 Le cadre ASBU a été mis à jour dans la 6ème édition du GANP avec une meilleure clarification de ses concepts. Ainsi, l'élément ASBU est devenu le concept central. Il s'agit d'une modification spécifique des opérations destinée à améliorer les performances de la navigation aérienne dans des conditions opérationnelles spécifiées.

2.4 Alors que la première version du plan de mise en œuvre du système régional de navigation aérienne de l'AFI était orientée vers les modules, l'accent est désormais mis sur l'applicabilité des éléments de l'ASBU dans la région AFI. L'évaluation de cette applicabilité a été réalisée par le secrétariat, en tenant compte de l'approche basée sur les performances. En outre, il convient de noter que certains éléments de l'ASBU sont rendus obligatoires en vertu des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI.

2.5 L'identification des éléments applicables de l'ASBU a été effectuée dans les domaines de l'AOP, de l'ATM et du SAR, conformément aux annexes 1 et 2 du présent document de travail.

3 SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations fournies dans ce document de travail, et
- b) examiner les éléments identifiés/proposés de l'ASBU,
- c) élaborer un projet de décision pour examen par l'APIRG.

---FIN---